



NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2025-05

SEJOUR DE RANDONNEES "PLOUGUERNEAU" **

(du samedi 06/09/2025 au samedi 13/09/2025)

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

Animatrice : Christiane LARUE

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, pratiquant de manière régulière l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024-2025 avec assurance IRA à minima.

Nombre de participants : 10 au minimum, 14 au maximum

Ce séjour de 8 jours avec 7 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

Le début du séjour est fixé au samedi 6 septembre à partir de 17h00, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au samedi 13 septembre à 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en étoile autour du site d'hébergement.

Ce séjour dans un lieu très agréable du Finistère Nord, entre l'Aber Vrac'h et l'Île Vierge, comportera 6 journées de randonnée entre 18 et 24 kilomètres avec 300 à 400 mètres de dénivelée ; à signaler certains passages escarpés sur les sentiers côtiers.

Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au « Gite des Pingouins du Phare » à LILIA - 29880 PLOUGUERNEAU, en ½ pension, hors boisson, en chambre de 2 personnes avec sanitaires, et un pique-nique sera fourni, chaque jour de randonnée, pour le déjeuner (les participants sont priés de se munir de couverts réutilisables et d'une gourde).

Aucune possibilité de chambre individuelle.

Le linge de lit est fourni, le linge de toilette est à prévoir.

Nous prendrons les repas (petits-déjeuners et diners) au restaurant Castel A'ch situé à 500m du gite.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à 580,00 € par personne, en ½ pension + un pique-nique pour 6 déjeuners.

Ce prix comprend :

- La ½ pension, hors boisson, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, + pique-nique pour 6 déjeuners, dont une soirée "crêpes" à l'extérieur du Gite
- Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- Le "pot dit de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage jusqu'à Plouguerneau et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1650 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 60 € A/R selon itinéraire. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription. **Pas de possibilité de chambre individuelle.**

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 29/11/2024 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour en se connectant à BilletWeb via le site AVF Rando.

Début des Pré-inscriptions : 2/12/2024 - Fin des Pré-inscriptions : 8/12/2024.

Priorité sera donnée aux adhérents n'ayant participé à aucun des 5 derniers séjours rando AVF.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **12/12/2024**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives proposées par la FFRP.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat qui vous revient.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

Par CB : Avant le 20 décembre 2024

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 6 juillet 2025**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

Par Chèque

Chèque **d'acompte de 174 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez).

+ Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : 20 décembre 2024

Solde du séjour : avant le 6 juillet 2025.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **6 juillet 2025** : restitution des sommes versées.

-Annulation postérieure au **6 juillet 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.

Pour parler de ce séjour et faire connaissance, une soirée amicale de préparation sera organisée au deuxième trimestre 2025.

Amicalement,

Christiane LARUE, Animatrice du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913F – SIRET : 30358816400044.